L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 5 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

VACHE trouvée—Une vache est entrée chez moi, coin St. Claude et Kentucky. Le propriétaire peut la réclamer en payant les frais. Jacques Baquer, 3jan—3t

DEMANDES.

ON demande—Un emploi pour le mari et la femme en ville ou à la campagne. Recommandations fournies. Adresser "E," ABEILLE.
5 jan—5 6 8

A LOUER.

A LOUER—Une maison basse ayant quatre appartements, deux cabinets et une galerie, cuisine haute avec quatre chambres, grande cour, water works, gaz et les installations. La maison est située rue des Ursulines, entre Bourgogne et Remparts, No 140. S'adresser sur lieux.
25déc—

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de santé ce célèbre restaurant faisant de bonnes affaires et bien situé No 40 rue Dauphine. S'adresser sur les lieux ou au No 150 rue Royale, chez P. Forget. 12 déc—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 11me jour de décembre 1888, un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants, à savoir: Amelia Muil vs Fidel Aragon son mari—No 25,461 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.—Sur motion de P. C. Lasale et Thos S. Cellins, avocats pour la plaignante, et en produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande, qu'elle ait droit à l'aide demandé, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré ici le 6 décembre 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Amelia Muil et contre le défendant Fidel Aragon son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution des gains et acquets existant entre eux; déclarant la somme de Deux Cents Dollars comme propriété paraphernal et laissant à celle-là le contrôle de sa propriété personnelle et commerciale avec pleine autorité. Les frais devant être payés par la plaignante.

Jugement rendu le 11 décembre 1888.
Jugement signé le 15 décembre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge.

En témoignage du quel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de janvier, en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
H. MOLAISON, Député-Greffier.
4 janv—4,9,12,14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Kormmenga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,828—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Kormmenga, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
5janv—5 9 13.

Succession de John Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,797—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte provisoire présenté par Mme Catherine Henderson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
28déc—28 jan2 7

Succession de Louise Latchford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 25,250—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Philip H. Mentz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 déc—30—4, 8 jan

Succession de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,745—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John M. G. Parker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 déc—28—2, 7 jan

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—**Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles I. Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.**—No 24,377.—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN député greffier.
5 jan—4f en 30j

Levoque & Jourdan vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,200 Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à tout autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Lanaux, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds remis au syndic nommé par les créanciers pour être distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 janv—4 9 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Horace J. Andrus vs. ses créanciers—No 25,790—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Horace J. Andrus, insolvable, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, à son bureau, le MARDI 15me jour de janvier 1889, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
3janv—3f au 15 janv.

Joseph E. Comès vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,137—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Julius Keiffer, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
1jan—1,6,10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Bruns & Son etc. vs leurs créanciers—No 25,600—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires John Bruns & Son, John Bruns et John H. Bruns, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MERCREDI 9 janvier 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur la demande des pétitionnaires pour obtenir un sursis afin de payer leurs dettes, ou d'obtenir une remise partielle de leurs obligations ou d'élire un syndic et accordant aux pétitionnaires une décharge complète de dettes et toute autre aide demandée, et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendus, et que W. O. Hart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 4 décembre 1888.
(Signé) THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 déc—3 au 9 janv

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Frank Ciesol contre M. et Mme Levi.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11,469—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cha. H. Lavilleheuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, du contenu de la grocerie des défendants ci-dessus, au local situé coin des rues Conti et Bourgogne, dans le Second District de cette ville, le JEUDI, 10ème jour de janvier 1889, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Le contenu de la grocerie etc., coin des rues Conti et Bourgogne, consistant en groceries, vins, liqueurs, glacière, comptoirs, etc., etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 déc—28—janv 4 10

J. E. Camors & Cie., vs Gothieb Menge.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—Nos. 15,163—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le LUNDI, 7 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un wagon à ressort, un cheval, un jeu de harnais, trois barils de farine, un comptoir, une vitrine, une lampe.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
7 déc—27—janv 2 7

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, — A — L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 15 JANVIER 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

BANQUES.

Etat de Situation Semestriel DE LA Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Billets escomptés		$1,369,014 [illegible]
Prêts sur demande	$537,822 86	
Bons 4 pour cent des Etats-Unis valeur au pair	443,500 00	
Primes sur effets ci-dessus	103,449 96	
$122,000 bons Crossman de la Nlle-Orléans		
$32,000 certificats 6 pour cent consolidés de la Nlle-Orléans		
$36,000 certificats 6 pour cent ordinaires de la Nlle-Orléans		
$68,000 bons 6 pour cent de la Nlle Orléans, émis en faveur des chemins de fer		
$19,000 bons 6 pour cent de la NouvelleOrléans émis en faveur des water works	$59,869 40	
$564,000 bons 4 pour cent consolidés de la Louisiane		
$3,000 bons de la compagnie de chemin de fer urbain Canal et Claiborne		
$4070 bons du chemin de fer Opelousas et G. W.		
278 actions de la Gullett Gin Co.		
115 actions de la N. O. City & Lake R R.		
100 actions des Water Works de la N.-O.		
8 actions de la Rapides Bank		
Circulation et chèques sur autres banques	$56,821 53	
Change à vue sur New York	500,010 62	
Dû à banques et banquiers	120,409 30	3,422,443 67
Fonds 5 pour cent avec le Trésor des Etats-Unis		9,000 00
Maison de banque	$88,116 53	
Meubles et accessoires	7,500 00	95,616 53
Total		$4,816,074 83

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00	
Fonds de surplus	550,000 00	
Profits non divisés	$63,532 30	
Moins dividende payable 2 janvier 1889	20,000 00—43,532 30	793,532 30
Circulation au dehors		178,350 00
Dividende payable le 2 janvier 1889		20,000 00
Dépôts		3,824,192 53
Total		$4,816,074 83

Je certifie que l'état de situation ci-dessus est correct.
WM. PALFREY, Caissier.

Correct—Attesté par: JOHN H. HANNA, A. B. WHEELER, SAM'L DELGADO, ROBT. MAXWELL, Directeurs.
3 janv—3f

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL —DE LA— Banque Nationale de la Louisiane DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$2,057,470 68
Bons des Etats-Unis, valeur au pair		50,000 00
Bons consolidés de la Louisiane et bons à prime, cours du marché		346 855 61
Actions et autres effets		13,450 00
Maison de banque et autres propriétés foncières		118 480 71
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change américain	213,617 42	
Argent (comptant)	1,056,550 58	
Chèques pour le Clearing House	445,845 15	1,718,263 15
Total		$4,304,520 15

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	650,000 00
Profits nets non divisés (sujets aux dividendes		57,018 23
Circulation		45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques		3,551,236 92
Balance due sur réduction du capital actions		800 00
Dividendes non payés		465 00
		$4,304,520 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président. A. LURIA, Vice-Président. LEON F. JANIN, Caissier.
3jan—3f

ETAT DE SITUATION —DE LA— Banque d'Epargnes Germania, NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Actions et bons		$163,353 75
Prêts sur hypothèque		89,929 50
Prêts à échéance (avec dépôts de titres comme garantie)		29,440 00
Prêts sur demande—garantis par dépôts de titres (collatéral)		528,134 00
Comptant en mains	$79,162 97	
Divers comptant	2,866 79	82,029 76
		$892,887 01

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits non divisés		55,136 27
Savoir: Profits après le paiement des dépenses courantes et toutes les taxes	$32,284 91	
Moins $16,018 58 payés aux déposants pour intérêt et $8000 aux actionnaires durant l'année courante	24,018 58	
Réservé des profits de cette année	8,266 33	
Ajouter profits non divisés existant le 31 décembre 1887	46,869 94	
Total réservé jusqu'à date	55,136 27	
Dû aux déposants		737,486 74
Dividendes non payés		264 00
		$892,887 01

H. ZUBERBIER, Président. J. HASSINGER, Vice-Président. G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 31e jour de décembre A. D. 1888.
ROBT P. UPTON, Notaire.
1er janv—1sem

Etat de situation trimestriel —De la— New Orleans Canal and Banking Company,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Propriétés foncières		$102,824 46
Propriétés foncières confiées à la Banque		385 38
Placés en bons d'Etat, de ville, et autres		716,395 40
Actions		32,900 00
Prêts sur hypothèque, après 90 jours d'échéance	$283,929 88	
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	266,106 56	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	$1,525,225 71	$2,075,262 15
Effets suspendus, évalués à		12,834 01
Prêts sur demande		850,479 55
Change à vue	$389,407 66	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House	1,092,263 57	1,481,671 23
Total		$5,272,752 18

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	250,000 00
Profits non divisés	134,354 50
Dividendes non payés	37,918 42
Dépôts à retirer contre chèques	3,641,896 76
Circulation	8,582 50
Dû à banques et banquiers	200,000 00
Total	$5,272,752 18

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 31e jour de décembre 1888.
A. G. LAPICE, Notaire.
3janv—1 f

PIANOS —DE— PLEYEL —CHEZ— Louis Grunewald & Cie,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs Pianos Américains, Steinway Sohmer, Knabe, Behr Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. Lne 16nov—

AVIS.

Le programme suivant a été adopté par le Comité des "Knights of Electra" pour le règlement du concours qui aura lieu entre les plus brillants masques du Mardi-Gras prochain, le 5 mars 1889, sous les auspices de cet ordre:

1° Le concours sera général, tout le monde sera admis, sans exception ni réserve.

2° Ceux qui ont l'intention d'y prendre part doivent en donner avis au 'Comité de Concours', Boîte 2065, Bureau de Poste, avant le 22 février 1889. Ceux qui désireraient conserver l'anonyme n'ont qu'à donner leurs initiales dans le dit avis.

3° Tous ceux qui prendront part au concours sont requis de se présenter en grand costume devant un comité de l'Association, qui restera en séance de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, dans une de ses principales salles, le Mardi Gras, 5 mars 1889.

4° Personne ne sera admis devant ledit comité s'il n'est en costume complet.

5° Un photographe connu sera en permanence et photographiera tous les masques qui se présenteront.

6° Ceux qui enverront leur photographie dans le costume qu'ils devront porter le jour du Mardi-Gras à l'adresse ci-dessus, avant le 25 janvier 1889, seront représentés fidèlement dans les groupes officiels qui seront publiés par le comité de l'Association chargé de ces publications illustrées.

7° Ceux qui prendront part au concours dans la mascarade recevront une invitation personnelle à la fête des flambeaux dans le carnaval de Macolletti, qui sera donné par l'Association, durant la semaine du carnaval.

8° Le prix pour chaque concurrent choisi par le comité, consistera en une médaille d'or commémorative.

9° Les prix seront accordés comme suit: A la meilleure Société Musicale, hommes ou femmes, masqués et comprenant dix personnes au plus et non moins de six; à la meilleure Société de Minstrels de dix personnes au plus et de six au moins.

—A la meilleure société représentant un angel quelconque et comprenant 10 personnes ou plus et non moins de six.—A la meilleure représentation d'un personnage imaginaire, du sexe masculin ou du sexe féminin; à la meilleure représentation d'un personnage appartenant à la poésie, à l'histoire ou au roman; à la meilleure représentation d'un fruit, d'une fleur; à la meilleure représentation d'un animal; au personnage le plus burlesque, homme ou femme.

10° Tous les masques entrant dans la salle, le Mardi Gras, seront comptés, et les prix seront donnés par ceux qui auront été comptés.

11° Aucun masque tapageur ou pris de boisson ne sera admis devant le comité.

Très respectueusement,
Le Comité de Concours des "KNIGHTS OF ELECTRA."
30déc—4dim

Avis aux Créanciers Département du Trésor,

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1887, seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 63. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM. Contrôleur de la circulation. (Comptroller of the Currency)

M. Aronstein, F. Alpunte, Joseph Batt, A. Bayhi & Co., W. B. Bell, B. Benjamin & Co., Louis Balleo, L. Bebolet, J. Branden, J. F. Bartholomy, Bornie & Bro., C. Barbe, J. A. Blaffer & Co, Jean Ballencie, Samuel Bandera, James D. Coleman, Amadie Couturie, Lucy Curtis, Creole Fire Co. No. 9, P. Casse, agent, Eugene Coulon, J. Cassard, J. H. Chipot, Louis Chaplain, Etienne Dubois, Mme Louis De Galle, T. B. Dunbar, P. Dejan, Arthur Denis, Dominique Deux, O. Drouet, A. Demestre, Davallier & Co., S. Escoffier, Percival Forgey, F. B. Fleitas, J. A. Fernandes, Frits & Branden, J. B. Frank, Gustave Furate, Feiber & Gensenheim, Mme Gust. Fournade, Joseph Gatsinger, T. Generelly, Isadore Geraud, Geidenbow & Kelly, G. H. Gardner & Co., S. Guinault, E. J. Hamilton, J. M. Hemans & Co., Mme Anna Hill, U. C. Heitz, Marx Israel, Johnson & Manson, Jeannenaud & Co, B. Jahrens, Harriet Johnson, C. W. Kulleader, Dr B. Kunnemann, Joseph Larrieu, M. Lamason, C. L'Hote & Co, Edward Lischy, Labouisse & Dohle, T. Lafon, G. A. Lanaux, E. Monteuse & Co, A. J. Montein, M. Mann, P. Macon, J. G. Monroe, curator, Chas Massien, Succ. de Philip McCabe, Lucien Mailo, A. May, Dr A. Mercier, Michael Meilleur, Norten & Bell, A. Olivier & Co., S. Pablo, Mme Anna Perighe, A. Petit, H. Pedarre, A. Palleoto, P. Pena, A. Quinefe Fils, E. Reger & Co., J. Straus, J. E. Sarrasin, G. Schmidt, Susana, B. Smith, M. Seet, Smith & Co, P. Sancho, D. H. Symart, J. B. Saelari Schniller, David Stewdt, Mme M. E., E. F. Schmiedere, H. N. Soria, Nicholas Th, A. Tesson, Samuel M. Todd, W. Van Benthuysen, E. Vernier, Philip Vallerie,

A. M. Agelseta, A. Alciator, Joseph Brugers, Dr. I. Bordes, W. R. Bell, adm. aist'r, A. Bedault & Co., Bersier & De Smet, F. Belden, F. Breon, Louis Bauer, R. Beltran, B. E. Barindo, W. Alexandre Bosse, J. A. Borduzat, Comagerie & Lambert, F. Calloway, agent, P. Caro, François Carrere, Cassidy & Miller, P. Casse, N. Connell, L. Charcot, Herman Curtius, John Crickard, Dubois & Lananiere, P. Duchenne, A. Delamotte, J. C. Denis, De Sulzer Hart & Co., George Degan, G. M. Doll, M. T. Ducros, A. De Sainte Géme, Manuel Elliott, Florian Flange, Foley, Conger & Co., A. Fusich, Charles Fits, M. Fallex, E. C. Feinour, G. R. Finalay, Joseph Guenglheimer, Generelly & Allex, A. Grouchy, Fred Good, Mme Arecio Guivand, Howard Gorman, J. Garidel, Herman & Vignes, George How, M. D., B. Herree, Mme Henry Hébert, Imeau Ayoock & Co, O. B. Johnson, J. M. Justiniani, F. Jaufroid, Emile Kern, Kendig & Co., Anatole Lésumont, B. Laplace, X. Lavnisson, La. Equit. Life Ins. Co., Lang & Bernheimer, Mme J. B. Leprete, Sue, La. Ice Manufact. Co., Peter Lamia, Charles Mapson, J. Mandin, E. Musgrove, agent, C. M. Mangin, Maignan & Laborde, J. Manaud, T. Mereau, Orville Marigny, V. Maignan, H. Marks, Bereille Nivette, Frank Oberhauser, H. D. Ogden exécuteur, S. P. Parmly, agent, Pritchard & Beckham, Perkins, Swenson & Co, S. E. Packard, B. Piffet, Planters Cotton Press, E. Rabasse, J. Reviere, Mme Anna Saron, William Sweets, Southern Ramie Culture Assn., Swarbacker & Dryer, H. F. Starcken, Schneider & Zuberbier, J. Siegfriend & Co., S. Seabary, J. J. Stewart, trésorier, F. Seublet, O. B. Singleton, Alfred Shaw, F. Samaenth Sis, A. Terrebonne, S. M. Todd & Co, E. A. Tyler, M. A. Vogel, Mme A. Vignaud, François Veirin,

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Aug. B. Wheeler et Dan A. Reer, receveurs, etc., vs The Daily News Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 janvier 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Sur les lieux No 139 rue Poydras—

Le contrat entre la Campbell Press and Manufacturing Co et le "Daily News Publishing Company" relatif à une presse à imprimer à double cylindres de Hoe, et tous les droits, titres et intérêts du Daily News Publishing Company au même, et aussi la liste d'abonnés, le bon vouloir, le droit de se servir du nom et tout ce qui appartient d'après l'acte d'incorporation, faisant partie du journal "Daily News".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 déc—27,31—janv 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Fisher & Sons vs. Henry Heuchert, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement la ville de Carrollton, dans l'ilet "7 A B" sur le vieux plan de Carrollton, maintenant ilet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Levee et First (maintenant St-Charles), et le dit lot est désigné par le numéro 16 et forme le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Buisson, daté le 4 novembre 1840, déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire, et mesure cinquante-trois pieds neuf pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur et face à la rue Short de cent vingt huit pieds. Conformément à un plan déposé à l'étude de Charles E. Fourtier, ancien notaire. Ensemble avec toutes les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Mackie vs. Robert Albrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,671—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Dureyé (Duvergé), sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans cette paroisse, désignés comme lots numéros Vingt-Trois et Vingt-Quatre de l'ilot numéro Trente-Sept, qui est borné par les rues Madison, Market, Jackson et Monroe, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, ingénieur civil, le dix septembre mil huit cent quarante-six, et déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro Cent Quatre-Vingt-Quinze dans le Livre de Plans numéro Trois. Bis. Les dits lots mesurent, au pied français, chacun trente pieds et un pouce de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent cinquante pieds et un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Acquis par le feu Robert Albrecht comme suit: Le lot numéro Vingt-Trois, d'Alfred Robelot, par acte passé pardevant H. P. Caire, notaire, le 26 novembre 1856, et le lot numéro Vingt-Quatre, de la même personne, par acte passé pardevant le même notaire le 5 janvier 1857.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—fév2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les héritiers de Cook vs Wm Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,425—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur de Wm Grant, défendant dans l'affaire ci-dessus et plaignant en reconvention, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un ilet de terre, borné par les rues Fulton, Triangle, Nouvelle Levée et Delord, mesurant soixante-six pieds huit pouces de face à la rue Fulton, cent cinquante-deux pieds onze pouces et cinq lignes sur la rue Triangle, treize pieds sept pouces et six lignes sur la rue Nouvelle Levée et cent vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la rue Delord, d'après le plan No neuf au bureau de Salis Magner, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18 26 janv2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet No 518, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 189 pieds 9 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet est de 1 0 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'ilet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garantie de non alienando et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix d'adjudication de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif civil de grandes portions de terre de valeur, avec bâtisses et améliorations.

Rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette (la rue derrière étant la rue Dryades).

Le voisinage s'améliorant continuellement; la rue Baronne ayant été pavée récemment avec de l'asphalte; spécialement adapté pour une remise et écurie, etc.

A des termes faciles et bas taux d'intérêt.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,210.—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Poydras, Lafayette et Dryades, et désignés comme lots Nos huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 29 novembre 1858, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant R. J. Ker, ex-notaire en cette ville, le 11 janvier 1859; lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt trois pieds cinq pouces de face à la rue Baronne, même mesure sur la ligne du fond, sur cent cinquante-deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et ils ont été achetés par James Regan, par un achat de Marie Trist et autres, d'après un acte pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 25 février 1880.

2° Deux certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situés dans le dit Premier District de cette ville, dans l'ilet ci-dessus mentionné, borné par les rues Poydras, Dryades, Lafayette et Baronne, les deux aboutissant ou contigus au fond des lots décrits ci-dessus, et mesurant comme suit, à savoir: un des lots mesurant cinquante-quatre pieds sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds sur une ligne parallèle à la rue Lafayette; et l'autre morceau mesure soixante-onze pieds, huit pouces sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Poydras. Les dites portions de terre sont séparées l'une de l'autre par un morceau de terre d'environ trente-sept pieds, six pouces de large; et elles sont situées à une distance de cent vingt pieds, quatre pouces et deux lignes de la rue Dryades, et sur le même côté vers la dite rue Dryades, elles étaient contiguës à la propriété appartenant autrefois et qui appartenait à Jean Pujol.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à un crédit de un, deux et trois ans, avec sept pour cent d'intérêt par an, en billets de l'acquéreur, portant hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles, frais d'avocat de 5 0/0 en cas de procédures, et transfert de la police d'assurance au détenteur des billets.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11,18,26—janv 2,9,12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence de valeur dans le sixième district sur un ilet carré.

Mutual Loan and Building Co. vs Eugène P. Brugère.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,375—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Constance et State et la ligne de Burtheville, et mesure trois cents pieds de face à la rue State, la même façade sur la ligne de Burtheville, deux cent cinquante-un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magazine et deux cent cinquante-six pieds neuf pouces de face à la rue Constance, le tout plus ou moins au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 déc—5 12 19 26—2 5 jan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.

Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, à peu près, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent quatre pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, avec le même privilège d'une allée de trois pieds six pouces sur quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes de profondeur en comptant depuis la ligne dans le fond et de face à la rue Galvez; le dit morceau de terre formant le coin des rues Gasquet et Galvez.

Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.

Acquis par le défendeur de John B. Cambeilh, par acte devant Jules V. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—18,26—jan 2,9,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Goulding vs. M. Aimée Viguié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux-tiers indivis d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente-neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt-dix sept pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une première profondeur de cent vingt cinq pieds, neuf pouces sur l'autre ligne, puis se rétrécissant quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis une autre profondeur de soixante-onze pieds, cinq pouces, quatre lignes, et vingt cinq pieds, quatre lignes sur la ligne du fond.

Le tout d'après un plan de C. A. De Armas, le 27 février 1867.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18 26—janv2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, administrateur public, vs succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Ce certain ilet de terre situé dans le second district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet No 540, qui est borné par l'avenue Carrollton, les rues David, St Louis et Toulouse, subdivisé en vingt lots de terre, étant la même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, d'après un partage fait parmi les héritiers de feu Henry M. Hyams, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire, le 26 mai 1885, titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 121, folio 535.

2° Un autre ilet de terre situé dans le même district et se trouvant à côté de l'ilet décrit ci-dessus, désigné comme ilet No 554, qui est borné par les rues David, Solomon, St Louis et Toulouse, divisé aussi en vingt lots.

Etant cette même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, par achat de Mme L. A. Hyams, tutrice et als., d'après un acte de vente passé pardevant John G. Eustis, notaire, le 7 septembre 1885; titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 123, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 26—2 9 12 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Honoré Cambeilh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,623—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro, désigné par le numéro dix; le dit lot mesure vingt-cinq pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et quatre lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le numéro trente un sur un plan de L. Bringier, voyer-général, en date du 30 avril, 1836; le dit lot mesure vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
19 déc—19 26—2 9 16 19 janv

Dix-huitième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$232,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,937 24	
Réassurances	17,869 54	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$34,753 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	134,3[illegible] 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88
CHAS. G. ANDRY, Notaire.
7 jan—1m

Mme Jul. Loeffler

—EXÉCUTE—

OUVRAGES DE PLOMBIER,

Pose Appareils à Gaz et à Vapeur, VEND APPAREILS A GAZ, ETC., ETC.

44.........Rue Royale..........44

Entre Douané et Bienville.
9 déc—5 dm

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Shropshire & Co vs. leurs créanciers.

Liqueurs, Vins assortis, Cidre, Sirops, Brandies, Vinaigre et Cigares assortis, Barils, Kegs, Dame-jeannes, Bouteilles, Jugs, Boîtes. Meubles de Bureau. Coffre-fort, etc. 5 actions Smelting stock.

—Dossier No 25,150.—

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 14 janvier 1889, à 10 heures et demie A. M., au local No 34 rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté le 2 janvier 1889, Dossier No 25,150, dans l'affaire de Shropshire & Cie vs. leurs créanciers, il sera vendu à l'encan—

1° **Tout le contenu** du dit établissement, comprenant liqueurs, vins, cigares, meubles de bureau et matériel, le tout d'après un inventaire enregistré dans l'Honorable Cour ci-dessus.

2° **5 actions de Fonds capital** dans la Lajoya Smelting Company de $50 chaque action, payé en plein.

Conditions—Comptant avant livraison.
4 jan—4 6 et 10 à date

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifiques terrains avec bâtisses en briques, rue Ste-Anne No 101.

Maison double formant encoignure de l'avenue Washington et de la rue St-Claude, faisant face au marché Washington.

Emplacement pour magasin à l'encoignure des rues Musique et St Claude.

Cottage rue St-Claude No 620.

Succession de Mme Mary Maher, veuve de Daniel Maher.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 janvier 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1888, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir—

SECOND DISTRICT.

1° **Un lot de terre** situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Ste. Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine; lequel lot de terre mesure 47 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Ste. Anne. 48 pieds de large sur la ligne du fond, sur 151 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses en briques qui en dépendent et contenant vingt-et-une chambres, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

TROISIÈME DISTRICT.

2° **Un terrain d'encoignure** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Claude, Marais, Musique et l'Avenue Washington, mesurant 33 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue St. Claude, sur une profondeur de 75 pieds 2 pouces 4 lignes et faisant face à l'Avenue Washington, **lequel lot forme l'encoignure de l'Avenue Washington et de la rue St. Claude.** Ensemble avec une maison en bois divisée en deux locations, ayant cinq chambres, vestibule dans le centre, deux hangars, deux citernes, lieux d'aisance double, etc., etc. L'encoignure est occupée comme café.

3° **Un lot de terre formant encoignure**, situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Musique, Poete et Remparts; lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **St-Claude et Musique** et mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St-Claude, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Musique. Ensemble, une maison ayant cinq chambres, hangars, lieux d'aisance, citerne, etc. Occupée actuellement comme magasin d'épiceries depuis plusieurs années.

4° **Un lot de terre** situé dans le même district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Musique, Poete et Remparts; lequel lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Claude, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble avec une maison de résidence ayant cinq chambres, vestibule, hangars, lieux d'aisance, citerne, etc., etc.

Le tout d'après un plan qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix de vente.
22 déc—22 29—jan5 12 19 26

Succession de M. et Mme Charles Piepenbring. No 24,517, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 5 janvier 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre rendu par la susdite cour le 23 octobre 1888, dans l'affaire ci-dessus—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues North Peters, Decatur, Mandeville et Espagne. Lequel lot de terre mesure 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par les défunts, C. Piepenbring, de W. Conley, par acte passé pardevant F. Condrain, notaire, le 7 mai 1857.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888, en sus du prix d'achat.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.
5déc—5 12 19 26—jan5

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le No 100 rue Franklin. Cottage sur la rue Gravier. Terrains sur les rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart—No 24,229—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La maison en bois à deux étages No 100 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Gravier, Perdido et Liberté. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Salcedo et Lopez, désigné par le No 7, formant le coin des rues Gravier et Lopez, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la rue Gravier, sur une profondeur de face à la rue Lopez de 120 pieds.

3° Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro Tonti et Perdido. Les dits lots sont désignés par les Nos 28, 29, 30, 31 et 32, et mesurent comme suit: Le No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds, et le lot No 29 mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 130 pieds et face à la rue Miro, et forme le coin des rues Gravier et Miro.

Les améliorations sur ces lots comprennent un cottage en bois. Les lots Nos 30, 31 et 32 font face à la rue Miro. Le No 30 mesure 27 pieds 1 pouce 5 lignes et les Nos 31 et 32 chacun 27 pieds 1 pouce et 4 lignes. Chacun des trois lots mesure une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit d'un et deux ans, représentés par des billets d'acquéreur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur. L'acte hypothécaire doit contenir les clauses usuelles de garanties d'avocat et d'assurances. Un dépôt de 10 pour cent sera fait par les acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.
2 janv—2,12,19,26—2fév

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 22me jour de novembre 1888, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire ci-après dans les termes et chiffres suivants à savoir:

Mme Mary E. Hinton vs Waddy Thompson—No 25,107—Division D.

Sur motion de Joseph N. Wolfson, Esq., avocat pour la plaignante et présentant les preuves en règle de la demande de la plaignante, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 8 novembre 1888 soit maintenant confirmé et fait final et qu'il y ait conformément à cela jugement en faveur de la plaignante Mme Mary E. Hinton et contre le défendeur Waddy Thompson décrétant une séparation de propriété qui dissout la communauté d'acquêts et de biens et qu'elle soit déclarée la propriétaire de la propriété décrite ci-après, à savoir: Un morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartenant situé dans la paroisse de Tangipahoa dans cet Etat ou près du 46 mile post du New Orleans, St. Louis & Chicago ou Illinois Central Rail Road et désigné ou décrit comme le South Half du Sout West quarter de la section No 20 dans le comté numéro sept south range eight east, contenant quatre vingts acres, plus ou moins, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public, le 3me jour d'octobre 1885, dans le même acte acquis de Thomas M. Akers, de la paroisse de Tangipahoa. Aussi, tout et en partie un certain morceau, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies qui y appartiennent, situé dans la paroisse de Tangipahoa en cet Etat, et désigné ou décrit comme le quart nord-ouest de la section No trente, se trouvant au côté ouest de l'ex-compagnie du chemin de fer New Orleans, St-Louis & Chicago et maintenant appelé l'Illinois Central RR. dans le comté No Sept South Range No Huit Est, contenant plus ou moins deux cent vingt acres, étant la même propriété acquise par votre pétitionnaire de Julius Lange, agent et avocat de Henry Stone, comté Middlesex, Etat du Massachusetts, en vertu d'une procuration datée le 29 octobre 1885, passée pardevant Samuel Jemison, un commissaire de cet Etat à Boston, Massachusetts, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire public, le 27me jour de novembre 1885, et que la plaignante soit autorisée à reprendre l'administration et le contrôle de sa dite propriété paraphernale, et que la plaignante ait un jugement pour la somme totale de cinq mille piastres contre le défendeur avec cinq pour cent d'intérêt à partir du jour de judiciaire et avec lien et reconnaissance de ses privilèges sur toute la propriété du défendeur et pour les frais.

Jugement rendu le 22 novembre 1888.
Jugement signé le 28 novembre 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de novembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 déc—4f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Graines de jardin.

Succession de Joachim Rapp.

No 25,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 3 1/2 rue Carondelet — JEUDI, 10 janvier 1889, à 9 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 12 rue St Philippe, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 décembre 1888, et en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 2 janvier 1889, pour le compte de la dite succession.

Un grand assortiment choisi, frais et varié de **graines de jardin.**

Conditions—Comptant.
4 janv—4 à la vente

Avantageusement situées,

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

Coin Ste. Anne et Robertson, près du Marché Tremé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

No 172 rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Tremé, une maison de résidence en bois à un étage et mansarde.

No 100 rue Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, une maison en briques à deux étages.

Succession de Marie Clémence Mandion, épouse de Jacques Plaisant.

No 1040—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et suivant un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 décembre 1888, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Robertson, Dumaine, Ste-Anne et Villeré**, ayant en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue **Robertson** sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le fond ayant 28 pieds 1 pouce de largeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec mansarde couverte en ardoises, divisée en quatre chambres, galerie sur les côtés, aussi, une cuisine en bois à un étage, divisée en quatre chambres, citerne, water-works, &c., portant le **numéro** municipal 172 **rue Robertson.**

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y sont situées dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues **Ste. Anne, Robertson, Orléans et Villeré** formant le coin des rues **Ste-Anne et Robertson**, mesurant 30 pieds de face sur la rue Ste Anne sur environ 75 pieds, ou à peu près de profondeur et de face à la rue **Robertson.**

Les améliorations consistent d'une maison à double corps de logis en briques à un étage avec mansarde et composée de quatre chambres, deux petits cabinets une cuisine en briques à un étage composée de quatre chambres, deux hydrants.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par **Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines**, mesurant 34 pieds de face à la rue Hôpital sur 58 pieds de profondeur, mesure française.

Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec mansarde, portant le numéro municipal 100 rue Hôpital, divisée en quatre chambres deux galeries fermées, formant deux appartements, un balcon et un cabinet, une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres, citerne, hydrant, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, en billets des acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an du jour de vente, avec réserve d'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour en garantir le paiement, les bâtisses devront être assurées à leur valeur entière et les polices transférées aux vendeurs, et les acquéreurs devant payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les taxes de 1889 devront être payées par les acquéreurs. Les acquéreurs devront déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 déc—15,22,29—janv 5,12,19.

Propriété rémunérative.

No 130 rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse, résidence et magasin en briques à deux étages.

Mme L. H. M. Colas, épouse de P. H. Bourg et al., vs Henri Colas, pour effectuer un partage.

No. 23,174.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 13 juin 1888 et 19 juin 1888 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues **Chartres, Decatur, Toulouse et St-Louis**, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue de **Chartres**, sur une profondeur de cent-neuf ou soixante-dix pieds mesure américaine; ensemble avec la bâtisse en briques à deux étages qui s'y trouve, comprenant un magasin et cour, deux chambres au premier étage; bâtisse en briques à deux étages, deux chambres, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 130 rue de Chartres, dépendances, droits, voies, privilèges qui y appartiennent. Cette propriété a été occupée par le même locataire depuis plusieurs années et est actuellement louée à raison de $25 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance en portions satisfaisantes aux parties intéressées, payables à un et deux ans et portant huit pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, au paiement final, garanti par hypothèque, privilège, et lien de vendeur sur la propriété vendue, et les autres clauses de sécurité usuelles, et compris cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement de l'un quelconque des billets en partie ou en totalité.

L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Cha J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 déc—15, 22, 29—5, 12, 19 janv.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur—SAMEDI, 19 janvier, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus la propriété ci après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'ilet borné par Felicity road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois d'un étage.

Conditions—comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur rue du Canal à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Louise Latchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, et d'un autre ordre rendu par la dite Cour, en date du 14 décembre 1888, il vendra les propriétés suivantes, savoir:

Une certaine portion de terre avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent, située dans le Deuxième district de cette ville, comprise dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Alexander et Murat, mesurant 104 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal vers l'encoignure Murat, par une profondeur et façade de 313 pieds 4 pouces sur la rue Murat, et 241 pieds 8 pouces sur une ligne courant diagonalement de la rue du Canal à la rue Alexander, dans le fond de la propriété appartenant autrefois à Fitzsimmons ou R. Capland; de ce dernier point, 198 pieds 4 pouces sur la rue Alexander et sur la rue Douane, et s'étendant de 190 pieds du coin des rues Canal et Alexander et 314 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Douane.

Les améliorations comprennent un cottage neuf élevé, solidement construit, avec mansarde achevée, couvert en ardoises et contenant galeries sur le devant, corridors, 6 chambres et chambre à bains, grand auvent autour de la cuisine, 2 citernes, puits, lieux d'aisances, etc., dans le fond de la bâtisse une grande écurie et 2 chambres et pour 4 chevaux, etc. Tout le terrain est entouré par une barrière neuve et solide. La maison est en retrait sur la rue et située au coin des rues Canal et Murat. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant; le reste, si le tout n'est pas payé en une fois, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des billets et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du montant de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Ferd Kircher, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier l'acheteur et assurer la vente.
16 déc—16 20 23 29—5 12 19 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

La plantation Kinderhook, dans la paroisse Madison.

Montres en or et chaînes, etc. Billet à recevoir.

Succession de William R. Barstow.

No 23,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON. ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain morceau de terre ou plantation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme plantation "Kinderhook" composé par le quart sud est et moitié sud du nord est 1/4 de la section No 11. Le 1/4 sud ouest, et le 1/2 ouest du 1/4 sud est de la section No 10, le 1/2 nord ouest et le 1/2 ouest et le 1/4 sud est du 1/4 nord ouest et le 1/2 ouest et le 1/4 sud est du 1/4 nord est de la section No 17, le tout dans le township No 15 range nord No 12 est dans le district des terres nord de la rivière Rouge, Louisiane, ayant en moyenne 707 57/100 acres.

2° Une montre en or et chaine, etc.

3° Un billet à recevoir daté à la Nouvelle-Orléans 8 juin 1885, payable le 31 décembre 1886, tiré par G. W. Bancker à l'ordre de William R. Barstow pour ($950) neuf cent cinquante dollars et payable à la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire; dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5janv—5 12 19 26—2 9 fév.

SITE BIEN CONNU.

Pour effectuer un partage. Propriété de choix dans le Deuxième District.

Cette grande bâtisse de valeur en briques à trois étages, avec mansarde et deux corps-de-logis, située près de l'Hôtel St-Louis, désignée par les Nos 127 et 129 rue de Chartres et connue comme le Burgess Hotel.

Un site magnifique pour hôtel ou pour une entreprise commerciale.

In re Mme S. L. Belden, son mari vs. Thérèse Nonenmacher.

No 25,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 30 novembre 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district, de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, St-Louis, Royale et Toulouse, mesurant au pied anglais, 60 pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations sont connues comme l'Hôtel Burgess et désignées par les Nos 127 et 129 de la rue de Chartres, cette grande bâtisse en briques, bien bâtie et commode, à trois étages et mansarde, verandah en fer en face [illegible] divisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée, occupés par ce marchand en vogue, F. Abadie, comme un magasin de meubles, etc. Le premier étage bien subdivisé en salons, chambres à coucher, salle à manger, corridors, etc., de 30 à 40 chambres et occupé depuis plusieurs années comme hôtel populaire et pension.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un an, un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations doivent être assurées pour leur pleine valeur et la police d'assurance doit être transférée au porteur ou aux porteurs des dits billets. L'acquéreur aura à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets ou une partie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
15déc—15 22 29—5 12 19 jan

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français entre Villeré et Urquhart.

Un cottage attrayant en bois, à deux corps de logis, rue Désiré entre Bourgogne et Remparts.

Un cottage de valeur à deux corps de logis, coin des rues Pologne et Craps.

Maison en bois No 92 rue Indépendance.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stoebie, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888 jour de décembre 1888 et en vertu d'un ordre de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille en faveur des défendeurs, mineurs du dit propriété, pardevant W. M. Hart, notaire, le 18 décembre 1888, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc. leur appartenant, situés dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champs Elysées, désignés comme lots Nos 1 et 2, et formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme le No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.

Le lot No 2 touche le précédent et mesure 34 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage de résidence double en bois connu comme le No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 et mesurant 29 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis courant sur un angle droit 2 pieds 6 pouces, et sur une deuxième profondeur de 38 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur le côté opposé et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Français.

3° Un certain lot ou portion de terre désigné par le No 4, dans l'ilet borné par les rues Désiré, Piété, Craps ou Bourgogne et Amour ou Remparts, mesurant au pied anglais, 53 pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Les améliorations sont connues par le No 96 rue Désiré comprenant un grand cottage confortable et bien bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, plusieurs chambres dans le cour, cuves, deux écuries à deux étages, en bois dans le fond, etc.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pologne, Craps, Dauphine et Lesseps, formant le coin des rues Pologne et Craps, désignés comme les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pologne sur une profondeur de 101 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois solidement bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, bâti dans le fond, cuve, etc., excellent voisinage, etc.

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Indépendance, Amour, Craps et Congrès, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuve, etc., et connue par le No 92 rue Indépendance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un an ou à un et deux ans aussi au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, sera subdivisée en billets d'acquéreur portant 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations devront être gardées assurées et la police transférée au vendeur. Aussi 5 pour cent honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles. Dix pour cent seront exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire
29déc—29 jan5 12 19 26 fév2

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. E. Comes vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,137.

PAR VINCENT & CIE—ALEX LEVY, encanteur. Il sera vendu, VENDREDI, 18 janvier 1889, à 11 heures a. m., au No 207 rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 décembre 1888, et dans l'affaire de J. E. Comes vs ses créanciers, No 25,137.

Tout le contenu du magasin de chaussures, comptes à recevoir et installations.

Les comptes à recevoir peuvent être inspectés la veille du jour de la vente au magasin de chaussures de M. Comes.

Conditions—Comptant.
4 janv—4 11 18.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.